

**ARRETE N°2022-54**  
**PORTANT MODIFICATION PROVISOIRE DE L'IMPLANTATION DES ARRETS DE BUS**  
**« LONGS PRES » ET « ICARE EXPRESS »**

Le Maire de Lumbin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R417-10 et suivants,

Considérant l'organisation de la Coupe Icare du mardi 20 septembre au dimanche 25 septembre 2022,

Considérant la demande du Conseil Départemental de l'Isère,

Considérant que pour faciliter la circulation des bus en raison de la Coupe Icare 2022, il est nécessaire de modifier l'implantation de certains arrêts de bus de manière provisoire,

**ARRETE**

**Article 1 :**

L'Arrêt de bus des Longs Prés est supprimé à compter du jeudi 22 septembre 2022 à 18h jusqu'au lundi 26 septembre 2022 à 18h.

Les usagers sont invités à se rapprocher de l'arrêt « Le Coteau » à Crolles.

**Article 2 :**

Un arrêt ICARE EXPRESS provisoire sera mis en place au rond-point de la RD 1090 du samedi 24 au dimanche 25 septembre 2022.

**Article 3 :**

Monsieur le Maire de Lumbin, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie du Touvet (Isère) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Lumbin le 14 septembre 2022

Le Maire,  
Pierre FORTE

